Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL65-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

MAIRIE
DE
QUEBRIAC

5 Rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC – Téléphone 02 99 68 03 52

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU

Séance du 12 NOVEMBRE 2026 – 19H30

L'an **DEUX MIL VINGT SIX,** le **DOUZE NOVEMBRE à 19H30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame GAMBLIN Marie-Madeleine, maire.
Date de la convocation : 5 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 17
Présents : Mmes MM. GAMBLIN Marie-Madeleine, GERMAIN Vincent, LEMARCHAND Sylvia, HOCHET Marylène, MORAND Estelle, CROCHET Pierre, JÉHANNIN Pierre, GUIHARD Samuel, GAMBLIN Julien, GALLI Pierre, FLEURY Valérie, LEHUGER Marine, MÉAL Sandrine, LEBRETON Angélique.
Absents excusés : Mmes MM. LE MERDY Charlotte (procuration à Estelle Morand), BEQUET Philippe (procuration à Pierre Crochet), SIMONNEAU Angèle, CARLIER Mathieu, FONTAINE Cyrile (procuration à Angélique Lebreton).
Secrétaire de séance : Mme. Valérie FLEURY.

12.11.2026-DEL65 MISE EN CONFORMITÉ DE LA GESTION DU CIMETIERE DE QUÉBRIAC

Au-delà de ces évolutions, la gestion du cimetière relève d'enjeux forts pour la commune et engage la responsabilité du maire. En sa qualité d'autorité exécutive et de police administrative, le maire doit assurer la bonne conservation, l'entretien, la sécurité, la salubrité et le respect des règles applicables, notamment la gestion des concessions.

A l'appui de **l'audit réalisé le 23 octobre 2026, par la société Elabor** (partenaire de l'AMF35), Madame le Maire propose d'engager la **mise en conformité administrative et juridique de la gestion du cimetière de Québriac.**

Celle-ci se décompose en trois phases:

- Phase 1: mise en conformité administrative.

- Phase 2: mise en conformité juridique.

- Phase 3: travaux de reprise des tombes.

Concernant la phase 1, la société ELABOR propose les prestations suivantes:

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213502339-20261112-12112026DEL65-DE

- L'inventaire terrain du cimetière, l'assistance juridique et conseils (1 an), l'adhésion au portail cimetières de France pour un montant de **8 200.00 € HT**.

- la saisie des concessionnaires, l'étude des concessionnaires et l'intervention aux archives départementales pour un montant de **3 117.00 € HT**.

- deux prestations complémentaires pourraient être mise en œuvre, à savoir l'esquisse de proposition d'aménagement (le terrain vacant) (**2 500 € HT**) et l'enquête analyse à détermination de surfaces (**2 500 € HT**).

Madame le Maire propose de lancer cette première phase rapidement, en vue des reprises des sépultures en terrain communal et reprises liées à un état d'abandon, conformément à la législation funéraire en vigueur et avec les garanties juridiques afin d'éviter tout risque de contentieux futurs. L'enjeu final consiste à éviter une extension du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR :

- **ACCEPTE** les devis proposés par la société ELABOR, soit :
  - l'inventaire terrain du cimetière, l'assistance juridique et conseils (1 an), l'adhésion au portail cimetières de France pour un montant de 8 200.00 € HT.
  - la saisie des concessionnaires, l'étude des concessionnaires et l'intervention aux archives départementales pour un montant de 3 117.00 € HT.
  - les deux prestations complémentaires, selon les besoins validés.

- **CHARGE** Madame le Maire de signer les devis et d'accomplir toutes les formalités afférentes à cette opération.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
Le Maire, Marie-Madeleine GAMBLIN.

